



Afoco

Créateur de Matériaux Alternatifs

JOURNÉE TECHNIQUE 2021

**MIEUX VALORISER RÉGIONALEMENT
LES MATÉRIAUX ALTERNATIFS**





LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Le label 2EC en quelques mots

Marc-Stéphane Ginoux

Cerema

Marc-Stephane.Ginoux@cerema.fr



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Qu'est ce que c'est ?

- **Un label national** qui vise à identifier et valoriser les bonnes pratiques de la profession en matière de prévention et de gestion des déchets.
- **Une démarche ambitieuse reconnue** par les acteurs du BTP et reposant sur les méthodologies nationales
- **Une garantie d'agir dans le respect de la réglementation** et des règles d'acceptabilité environnementale et sanitaire



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Une charte au cœur du processus



Charte d'engagement

Label 2EC pour la valorisation de matériaux alternatifs ainsi que la prévention et la gestion des déchets générés dans le cadre de projets

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTE) propose aux porteurs de projet, public ou privé, le label 2EC.

Ce label a pour vocation de développer l'économie circulaire dans le domaine de la construction. Il permet d'offrir aux acteurs de l'acte de construire une reconnaissance de l'utilisation de matériaux alternatifs dans un projet et de la bonne gestion des déchets générés par la conception du même projet.

L'obtention du label 2EC est soumise à la mise en oeuvre d'exigences définies dans une charte d'engagement. Cette charte d'engagement a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail regroupant :

- Le Ministère de la Transition écologique et solidaire,
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE),
- Le Cerema,
- La Métropole de Lyon,
- La Région Île-de-France,
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- La Société du Grand Paris,
- Syntec Ingénierie,
- Le Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage (SEDDRe),
- La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP),
- L'Union Nationale des Exploitants du Déchet (UNED),
- La Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC),
- Ea Enckell Avocats.

UNEV

Union Nationale des Entreprises de Valorisation



ea
ENCKELL
AVOCATS



GRAND LYON
la métropole



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

DRIEE Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie

Une charte au cœur cessus



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Les porteurs de projets s'engagent
au travers une charte à :

- ✓ Respecter les référentiels réglementaires et normatifs de l'économie circulaire
- ✓ Prévenir et gérer les déchets de vos projets
- ✓ Valoriser des matériaux alternatifs dans le cadre de vos projets





LABEL

**ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

Un socle reconnu : les référentiels nationaux

Publiés

Infrastructure linéaire de transport
(guide méthodologique et nombreux guides d'application)

Ouvrages de travaux publics comparable à un ouvrage routier

Aménagement (cas des terres excavées uniquement) - En révision

Comblement de cavité souterraine

A paraître

Remblai sous bâtiment (hors terres excavées)

Infrastructure linéaire de transport

- Acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière : les terres excavées
- Acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière : les sédiments de dragage et de curage



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

A qui s'adresse le label 2EC ?

À tous les **porteurs de projets** qui souhaitent mettre en œuvre et valoriser leurs démarches ainsi que toutes les parties prenantes impliquées pour la bonne mise en œuvre des engagements :

- les **maîtres d'ouvrages** publics et privés
- la **maîtrise d'œuvre**
- les **entreprises du BTP**



LABEL

ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Le projet peut- être labellisé s'il

correspond à des projets de construction et aménagement :

- valorisant des matériaux alternatifs
- prévenant et gérant les déchets de conception du projet



Un aménagement faisant l'objet d'une procédure ou d'une autorisation d'urbanisme : zone d'aménagement concertée, projet urbain partenarial, lotissement, parc de loisirs, terrain de golf, etc.

Un comblement de cavités souterraines pouvant être d'origine anthropique ou naturelle

La construction, la réhabilitation ou l'entretien d'infrastructures de transport et d'ouvrages associés : voies de circulation, aires de stationnement, merlons paysagers ou phoniques, plateformes d'activités économiques, pistes et aires de stationnement d'aéronefs



LABEL
ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

LE +

Le label 2EC vous permet
de communiquer dès
la phase de conception
des projets

Une labellisation sur **le temps du projet**





LABEL

**ENGAGEMENT
ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

Pour en savoir plus

label-2ec@cerema.fr
www.label-2ec.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Marc-Stéphane GINOUX
CEREMA

Marc-Stephane.Ginoux@cerema.fr



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



Afoco
Créateur de Matériaux Alternatifs